



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT GENERAL
DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

SG-CIPD/AC

Paris, le 1^{er} décembre 2015

Comité de pilotage Equipe mobile d'intervention

Réunion du 27 novembre 2015
Relevé de conclusions

Introduction

Monsieur [redacted] ouvre la réunion du 7^{ème} comité de pilotage et laisse la parole au CPDSI.

Point d'avancée sur les situations prises en charge par l'équipe mobile d'intervention

Le CPDSI fait un point d'avancée sur les situations prises en charge dans le cadre des saisines préfectorales.

Dans le cadre des échanges sur la présentation de ces situations, plusieurs points ont été soulevés :

- Plusieurs associations mandatées par la préfecture ont besoin de temps pour commencer à prendre en charge les situations de jeunes radicalisés. Le CPDSI fait prolonger son intervention auprès du jeune et de la famille en attendant que les associations soient prêtes.
- S'agissant du déménagement de jeunes suivis par le CPDSI dans un autre département, il convient de trouver les conditions d'articulation de la prise en charge avec la nouvelle cellule de suivi du département accueillant. Il est proposé d'établir un protocole entre les préfectures avec la désignation d'un interlocuteur (directeur de cabinet du Préfet) chargé de transmettre et de recevoir les informations par rapport à la situation. Au niveau central, l'information est faite systématiquement à la DGSI en cas de déménagement et actualisée dans le cadre du FSPRT.
- La collaboration entre le CPDSI et les services de renseignement (DDSI, SDRT) est importante et efficace sur l'ensemble du territoire national dans le suivi des situations traitées par l'Equipe mobile d'intervention.
- A la demande du cabinet du Ministre de l'intérieur, il est proposé d'inviter aux prochaines réunions du comité de pilotage de l'EMI un ou plusieurs représentants de l'Etat Major opérationnel de prévention du terrorisme (EMOPT) et de leur transmettre les rapports rédigés par le CPDSI.
- Il apparaît nécessaire de poursuivre les formations sur la radicalisation notamment à destination des psychologues et psychiatres. Le CIPD enverra un mail aux préfectures pour qu'elles recensent leurs besoins concernant ces professionnels et organisera une session spécifique dans le courant du 1^{er} semestre 2016. Il est également évoqué la nécessité de mettre en place une formation déconcentrée en Haute Garonne à l'instar de celles qui ont été mises en place sur Marseille et Bordeaux en 2015. Le SG-CIPD se rapproche de la préfecture pour organiser une formation en 2016.

- S'agissant des repentis impliqués dans les séances de désambrigadement, il a été demandé au CPDSI de faire preuve de prudence compte tenu que certains jeunes peuvent adopter parfois des stratégies de dissimulation.
- S'agissant de la protection des équipes du CPDSI, il est acté que pour les entretiens à Paris, une protection policière puisse être mise en place autour du lieu de réunion pour les séances de désambrigadement. Il revient au CPDSI de transmettre au Ministère de l'intérieur avant chaque réunion les éléments d'information nécessaires.

Le CPDSI dresse également un bilan statistique des personnes suivies dans le cadre de l'EMI :

- **489** situations de jeunes signalés comme radicalisés suivis dont :
 - o **234** personnes désambrigadés ou en cours de désambrigadements selon les 3 méthodes : coaching des parents, séances de désambrigadements, groupes de suivi
 - o **50** repentis
 - o **255** saisines directes par les préfectures pour un diagnostic des situations de radicalisation et de prise en charge de jeunes radicalisés.

Arnaud COLOMBIE demande au CPDSI s'il est possible de transmettre aux membres du comité de pilotage une note générale sur le fonctionnement des groupes de suivi et des séminaires mises en place pour les familles. Il demande également si le CPDSI peut, à travers son expérience en tant qu'EMI, faire un rapport qualitatif sur les indicateurs de sortie de radicalisation.

Le prochain comité de pilotage aura lieu **le vendredi 8 janvier 2016 à 10h30.**

Pierre N'GAHANE

